

Orléans, le lundi 11 septembre 2023

IA-IPR

Affaire suivie par :

Brice Bénard

[Brice.benard@ac-orleans-tours.fr](mailto:Brice.benard@ac-orleans-tours.fr)

Claire Jardin-Malassiné

[Claire.Jardin@ac-orleans-tours.fr](mailto:Claire.Jardin@ac-orleans-tours.fr)

Fabien Monnier

[fabien.monnier@ac-orleans-tours.fr](mailto:fabien.monnier@ac-orleans-tours.fr)

Sophie Neumann

[sophie.neumann@ac-orleans-tours.fr](mailto:sophie.neumann@ac-orleans-tours.fr)

Tél : 02 38 79 41 76

Mél : [ce.ipr@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.ipr@ac-orleans-tours.fr)

21 rue Saint Etienne  
45043 Orléans cedex 1

Les Inspecteurs d'Académie-  
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux  
d'Éducation Physique et Sportive

à

Mesdames et Messieurs les professeurs  
d'Éducation Physique et Sportive

s/c de Mesdames, Messieurs les chefs  
d'établissement

#### **Objet : Lettre de rentrée E.P.S. 2023 / 2024**

Nous souhaitons en premier lieu la bienvenue aux enseignants nouvellement nommés dans l'académie, suite à une mutation ou en tant que professeurs stagiaires, contractuels, néo-titulaires pour leur entrée dans le métier.

La circulaire ministérielle de rentrée du 06 juillet 2023, pour une École qui instruit, émancipe et protège, nous donne les grands axes de l'année scolaire 2023-2024. Ses [axes prioritaires](#) guident le pilotage académique et local de la discipline. Il est important de saisir le cadre qui nous est fixé afin de pouvoir se l'approprier et faire évoluer nos pratiques. L'exigence et la bienveillance au service des apprentissages doivent toujours guider nos engagements et orienter nos actions individuelles et collectives. Trois priorités académiques colorent cette rentrée :

- permettre à tous les élèves de progresser en prenant en compte la singularité et la diversité des besoins de chacun,
- instaurer un cadre de vie serein en cours (bâtir l'école des droits et des devoirs) permettant à chacun de s'investir en confiance,
- offrir à chacun la possibilité de s'émanciper et de s'épanouir par une pratique physique régulière et une ouverture à la culture sportive et artistique.

Ambition, innovation et créativité sont à poursuivre. L'inspection pédagogique régionale EPS se tient disponible pour vous accompagner dans les démarches que vous entreprendrez en ce sens.

#### L'EPS dans le cadre d'un projet au service de la formation de l'élève

La déclinaison de ces enjeux au plan local amène à appréhender l'EPS à travers son projet pédagogique disciplinaire et son projet d'Association Sportive. Au-delà de la responsabilité de les concevoir, il s'agit pour l'équipe pédagogique d'EPS de les partager et de les mettre en œuvre et de les réguler. A ce titre, la réflexion s'engage sur deux dimensions :

- La contribution de l'EPS à l'atteinte des grands enjeux éducatifs et des attentes institutionnelles, ainsi que la mise en œuvre du projet académique à travers la politique de l'établissement
- La définition, au sein des établissements du projet de formation de vos élèves au regard de la spécificité de votre public et du projet d'établissement, déterminant vos ambitions en termes d'élève physiquement éduqué et les moyens à mettre en œuvre pour y arriver.

Cette approche doit nous amener collectivement à appréhender de façon prioritaire le développement des savoirs fondamentaux moteurs des élèves ainsi que notre contribution par la pratique physique à l'éducation à la santé et au développement des compétences psychosociales

## EPS et continuités pédagogiques

Au-delà d'une approche par le projet pédagogique disciplinaire *stricto sensu*, c'est bien le curriculum de formation de l'élève qu'il s'agit d'appréhender, ses étapes de progressivité, les choix qui lui seront dévolus et l'accompagnement qu'il faudra réaliser. Cela amène également à articuler les apprentissages spécifiques à notre discipline à d'autres contextes d'enseignement afin de compléter la formation de l'élève et lui permettre de donner du sens à l'ensemble de ses apprentissages. Dans cette perspective, les actions permettant de créer du lien à l'intérieur du temps scolaire avec les autres disciplines d'enseignement sont des points d'appui. Il s'agit d'un axe de travail permettant de concourir à l'acquisition par les élèves des savoirs fondamentaux qui ne doivent pas se résumer à un enseignement disciplinaire.

Ainsi, la semaine de la science sur le thème du sport du 6 au 16 octobre ou encore la semaine de l'intégration pour les élèves étrangers primo arrivants du 16 au 20 octobre sont des temps qui peuvent être utilement investis.

Plus spécifiquement, l'association Sportive est le lieu privilégié, en continuité directe avec l'enseignement de l'EPS, pour prolonger ou compléter les apprentissages et ainsi permettre aux élèves de vivre de nouvelles expériences sources de plaisir. D'autres acteurs autour des temps scolaires sont également mobilisables dès lors que les actions proposées sont au service d'enjeux éducatifs ciblés, en lien avec la politique d'établissement.

## Place de l'élève dans les apprentissages

La construction par l'élève de son projet de formation nécessite l'accompagnement des enseignants avec des points réguliers lui permettant d'ajuster ses actions. Ainsi, l'ensemble des modalités d'évaluation doivent être mobilisées au service des apprentissages. L'évaluation sommative voire certificative, notamment à travers les examens, permet de développer une reconnaissance plus singulière des apprentissages maîtrisés. Intégrer pleinement l'élève aux évaluations formatives permet de lui accorder une place centrale et active dans la construction de ses compétences.

## Votre développement professionnel

Le protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) depuis la rentrée 2017 (décret n° 2017-786 du 5 mai 2017), amène à considérer plusieurs modalités de visites de l'inspection pédagogique - voir site [EPS](#) :

- **Le rendez-vous de carrière** est une évaluation croisée des compétences professionnelles à trois moments de la professionnalité. L'évaluation se réalise par une observation en classe et un entretien réalisé par l'inspecteur ainsi que d'un entretien réalisé par le chef d'établissement. Le document support de l'entretien doit être appréhendé comme un écrit réflexif. Il s'agit d'un temps vous permettant de faire le point sur les acquis, d'identifier les axes de développement.
- **Les visites d'accompagnement** : Elles peuvent être individuelles ou collectives, à l'initiative des enseignants ou de l'institution, et visent l'accompagnement des enseignants dans leur développement professionnel et/ou la mise en œuvre de leurs projets professionnels.

Le développement professionnel ne se limite pas à ces temps d'accompagnement. Il se réalise aussi par la posture réflexive que l'on a sur ses pratiques. Aussi nous ne pouvons que vous encourager à suivre les travaux de nos différents groupes ressources et à répondre aux sollicitations lorsqu'elles sont diffusées afin d'élargir votre horizon professionnel : engagement dans le Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE), participation aux jurys de concours, Certificat d'Aptitude à la Fonction de Formateur Académique (CAFFA), certifications Discipline Non Linguistique (DNL), Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (CAPPEI), Français langue Seconde (FLS), danse, arts du cirque, formations par exemple. Nous sommes à votre écoute pour discuter de ces évolutions.

## Conclusion

En annexe, vous trouverez l'organisation de l'inspection pédagogique pour cette année scolaire ainsi que quelques précisions sur les différents dossiers.

Les nouvelles importantes concernant la formation, les examens ou les événements et manifestations sportives liées à cette année olympique et paralympique vous seront relayées au fil de l'année par mail ainsi que sur la page disciplinaire EPS du site académique où vous pouvez également retrouver de nombreux documents.

Dans ce contexte d'année olympique, plus encore qu'à l'habitude, n'hésitez pas à communiquer sur les événements ou actions que vous mènerez afin que nous puissions en faire l'écho.

Notre objectif commun est la réussite de tous les élèves. Nous savons compter sur votre engagement et votre professionnalisme pour accompagner au mieux les élèves. Nous sommes à vos côtés et restons disponibles afin de répondre à vos interrogations. Aussi, n'hésitez pas à nous solliciter dès que vous en ressentez le besoin et que vous souhaitez un regard extérieur concernant votre développement professionnel.

Enfin, nous vous rappelons que pour toute correspondance par courriel, l'utilisation de la messagerie professionnelle est requise, notamment pour des raisons de sécurité numérique, et que la règle de la voie hiérarchique s'applique dès lors que l'objet concerne l'organisation ou la politique de l'établissement.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée et une excellente année scolaire.

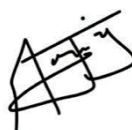
Brice Bénard

Claire Jardin-Malassinét





Fabien Monnier

Sophie Neumann






### Organisation de l'Inspection Pédagogique Régionale

			
Brice Bénard	Claire Jardin-Malassinét	Fabien Monnier	Sophie Neumann
DÉPARTEMENT EN RESPONSABILITÉ 37	DÉPARTEMENTS EN RESPONSABILITÉ 18 36	DÉPARTEMENT EN RESPONSABILITÉ 45	DÉPARTEMENTS EN RESPONSABILITÉ 28 41
<b>DOSSIERS EN RESPONSABILITÉ</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions et dispositifs sportifs</li> <li>• Sport Scolaire</li> <li>• Labellisations</li> <li>• Formations diplômantes (CS, AG2S E2S, UF2S, TASA)</li> <li>• Enseignement de Spécialité : EDS EPPCS</li> </ul>	<b>DOSSIERS EN RESPONSABILITÉ</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les examens en EPS</li> <li>• L'enseignement adapté en EPS</li> <li>• Enseignement de Spécialité : EDS EPPCS</li> </ul>	<b>DOSSIERS EN RESPONSABILITÉ</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les usages du numérique (GRUNEPS, site EPS)</li> <li>• Gestion des contractuels</li> <li>• Sport Scolaire</li> <li>• Enseignement optionnel</li> <li>• Sécurité</li> </ul>	<b>DOSSIERS EN RESPONSABILITÉ</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation initiale et continue, préparation aux concours, suivi des stages en établissement</li> <li>• Formation de formateurs, groupes ressources : GRAFEPS</li> <li>• Suivi de l'éducation artistique et culturelle</li> </ul>

### L'équipe de chargés de mission auprès de l'inspection pédagogique régionale EPS

			
Virginie Lefèvre	Laure Mourens	Sylvain Pourriot	Lucie Sambinello
<b>MISSIONS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visites individuelles et collectives</li> <li>• Suivi des stagiaires</li> </ul>	<b>MISSIONS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visites individuelles et collectives</li> <li>• EPS adaptée</li> <li>• Pilotage de formation</li> </ul>	<b>MISSIONS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visites individuelles et collectives</li> <li>• Dispositifs sportifs</li> <li>• Olympiades culturelles</li> </ul>	<b>MISSIONS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visites individuelles et collectives</li> <li>• Examens</li> </ul>

## Annexe

- [Parcours de formation de l'élève nageur](#)
- [La gestion des inaptitudes](#)
- [Numérique](#)
- [La formation continue](#)
- [Les examens](#)
- [Actions et dispositifs sportifs](#)

### Parcours de formation de l'élève nageur : de l'aisance aquatique à l'élève nageur en passant par l'ASNS

Le savoir nager demeure une priorité nationale et l'un des savoirs fondamentaux. La note de service du 9 mars 2022 pose le nouveau cadre réglementaire et circonscrit le parcours de formation. L'Attestation du Savoir Nager en Sécurité est une compétence fondamentale qui doit être atteinte par tous les élèves. La fin du cycle 3 est à appréhender comme un repère de progressivité. Plusieurs séquences doivent être programmées sur cette période. Si l'ASNS est une compétence fondamentale, les compétences natatoires ne s'y résument pas. Aussi il est important d'appréhender les activités aquatiques au-delà ce diplôme afin de développer l'autonomie et la lucidité de l'élève. Dans l'optique de proposer une EPS pragmatique, l'académie s'est engagée dans une étude européenne (ALFAC) afin de contribuer à la collecte de données mais également développer des ressources pédagogiques. Un guide d'accompagnement sera prochainement envoyé aux établissements.

### La gestion des inaptitudes

Nous vous rappelons la présence d'un [guide académique afférent à l'enseignement adapté et la gestion des inaptitudes](#) en EPS. Il y est rappelé notamment la distinction entre les termes d'inaptitude et de dispense.

Une vigilance est à avoir quant au protocole de gestion des certificats médicaux d'inaptitude à la pratique physique en EPS (communication, traçabilité et suivi). Dans chaque établissement, la procédure de transmission et de communication des certificats médicaux d'inaptitude partielle ou totale à la pratique physique doit faire l'objet d'une attention particulière et inclure tous les acteurs concernés. Il est particulièrement important que soit conservé l'original du certificat médical au sein de l'établissement et que des copies soient également transmises aux différents acteurs concernés selon les procédures en usage au sein de l'établissement.

### Le numérique

Dès cette rentrée, tous les enseignants et personnels d'éducation sont invités à effectuer le parcours d'auto-positionnement sur Pix+ Edu. Il offre la possibilité, sur la base du volontariat et en moins de deux heures, de découvrir le dispositif, de se situer dans la maîtrise des compétences numériques pour l'éducation et d'accéder à des ressources de formation en ligne. Ainsi, à partir de mi-septembre, un courrier électronique d'invitation à réaliser le parcours vous sera adressé par la DNE, où vous trouverez le code d'accès et le lien direct sur la plateforme pix.fr. D'une manière plus générale, les usages du numérique au service des apprentissages et de notre professionnalité doivent pouvoir se développer. Il s'agit d'amorcer progressivement la prise en compte progressive des compétences du CRCN (cadre de référence des compétences numériques) dans la construction des séquences en EPS quand celles-ci sont mobilisées par les élèves.

### La formation continue

Comme l'année dernière, la formation continue est au service de votre développement professionnel et s'inscrit dans un continuum de formation tout au long de votre carrière.

Vous pouvez choisir les formations à partir de vos besoins individuels identifiés en cours de carrière lors d'une visite d'accompagnement, lors des rendez-vous de carrière ou au regard de votre projet professionnel ; mais aussi à partir des besoins collectifs de votre équipe EPS ou d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire ou de votre établissement (formations transversales).

La formation continue s'appuie sur différents dispositifs dont le Plan Académique de Formation (PAF) ou les Formations à Initiative d'Etablissement (FIE) ou à Initiative Locale (FIL).

Le PAF propose des formations qui s'inscrivent dans une logique de parcours professionnel, autour des compétences professionnelles, en EPS et en AS.

Les FIE peuvent être demandées par votre équipe d'EPS en fonction d'un besoin exprimé par le collectif, par l'intermédiaire du chef d'établissement.

Les FIL sont initiées par une équipe d'EPS d'établissement en regroupant plusieurs équipes EPS d'établissements proches ou du bassin, par l'intermédiaire du chef d'établissement. Elles peuvent être aussi inter-degrés (écoles/CLG – CLG/Lycées).

Cette année, deux campagnes d'inscriptions sont prévues.

A l'heure où nous écrivons, les modalités d'organisation de la formation continue risquent être modifiées, nous sommes donc en attente d'éléments de cadrage sur la formation qui pourraient amender les éléments présentés dans cette lettre de rentrée. Nous vous enverrons ultérieurement un courriel listant les formations et numéros de dispositifs afin de faciliter votre inscription sur GAIA.

Enfin, de façon générale, nous rappelons que d'autres formations pilotées par les délégations académiques peuvent vous intéresser : formations de la Délégation Académique aux Arts et à la Culture (DAAC), formations numériques de la Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif (DRANE), formations pour accompagner la prise en charge des élèves allophones du Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs (CASNAV) en EPS notamment...

Les informations seront présentes sur le [site EPS](#) et régulièrement mises à jour.

### Les examens

Cette session 2024 voit la gestion des épreuves d'EPS en Contrôle en Cours de Formation évoluer : les fonctionnalités jusque-là gérées dans EPSNet vont être gérées dans Cyclades.

Pour accompagner ce changement étape par étape, la Division des Examens et Concours (DEC) diffusera aux établissements concernés les circulaires académiques d'organisation et de notation des examens en fonction des temporalités du calendrier l'année. Vous y trouverez toutes les informations utiles. Nous soulignons toute l'importance de respecter les procédures et les temporalités qui y sont indiquées afin d'éviter tout dysfonctionnement.

Vous trouverez sur le site EPS l'ensemble des textes nationaux et académiques organisant les [examens en EPS](#).

#### *Point de vigilance sur le calendrier :*

Les épreuves ponctuelles se dérouleront du 15 au 19 avril 2024.

Tous les professeurs sont susceptibles d'être convoqués pour faire partie du jury. Nous vous demandons donc de ne pas planifier de CCF ou de séjour éducatif sur cette période.

### Actions et dispositifs Sportifs

#### *Les Structures Sportives Scolaires*

Les structures sportives scolaires concernent les options sportives, les sections sportives scolaire, les sections d'excellence sportive et les sportifs de haut niveau. Il s'agit de dispositifs qui permettent aux élèves de se construire un parcours de formation original et singulier. Il est important de formaliser ce curriculum au sein d'un projet de structure sportive scolaire avec des étapes planifiées et signifiées aux élèves. Ces dispositifs sont également des temps permettant la mise en œuvre de la politique de l'établissement sous un nouvel axe. Ils permettent d'élargir le temps scolaire et de créer des continuités d'apprentissage avec des partenaires extérieurs. Un guide est présent sur le [site EPS](#) afin de vous accompagner dans vos réflexions et vos démarches. Vous y trouverez également tous les documents nécessaires aux démarches administratives et des outils pour la gestion au quotidien.

#### *Paris 2024*

Les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 vont être un temps fort qui va rythmer toute notre année scolaire. À ce titre, plusieurs dispositifs sont déjà mis en place : Classe Coubertin-Milliat, Génération 2024 par exemple. De nouvelles actions telles que les Olympiades Culturelles sont apparues plus récemment et vont dans le même sens : Sensibiliser les jeunes aux bienfaits de la pratique physique et sportive, partager les valeurs de l'olympisme et plus globalement les valeurs du Sport. Car au-delà ce temps sportif festif, ces projets ont bien une visée sur le long terme avec l'objectif de créer une dynamique, des habitudes de pratiques qui dépasseront Paris 2024 et qui seront mobilisées régulièrement. C'est d'ailleurs la logique des 2h de sport aux collèges de permettre aux élèves les plus éloignés de l'activité physique d'y reprendre goût. En ce sens ces projets vous permettent de créer des liens avec des partenaires et ainsi avoir un nouvel axe de continuité pédagogique dès lors que les contenus proposés s'inscrivent dans le parcours de formation de l'élève.